

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2022\_006

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 mars 2022

Nombre  
de Conseillers en exercice 14  
de Présents 9  
de Votants 13

L'an deux mille vingt-deux et le huit mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

#### OBJET :

**Affectation du résultat de  
fonctionnement 2021-  
Champtercier**

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, GASSEND Christian

Absents : Jean-Marie MARTIN

Excusés :

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par HAMOT Christine, GORSKI Marc par BARDET Michel, PAGANI Virginie par CARLAVAN Lydie, HEYNDRICKX Kris par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Jean-Louis ROUSSELET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Antoine ARENA

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 491 173.38 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	349 752.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	307 608.85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>141 421.20</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>491 173.38</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>491 173.38</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	142 274.86
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	348 898.52

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 15/03/2022  
004-210400479-20220308-DE\_2022\_006-DE

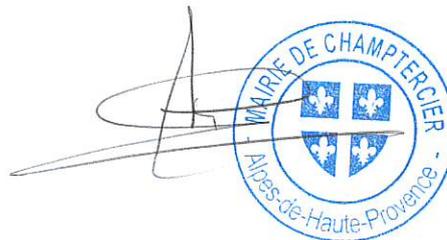
**POUR : 13**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus  
Le Maire,  
Antoine ARENA



RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2022 004-210400479-20220308-DE_2022_006-DE